

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction de la Communication

Hôtel du Département
2 rue Paul-Louis Courier
CS 11200
24019 Périgueux Cedex

FICHE PRESSE	
Date : 18/01/2024	Objet : Visite de chantier du centre départemental de tennis

Le centre départemental de tennis sort de terre à Trélissac

Soutien incontournable du mouvement sportif en Dordogne, le Conseil départemental a fait le choix d'accompagner les projets de création d'installations sportives structurantes du territoire, soit par une aide financière via les contrats de territoire ou les plans départementaux (plan piscine, plan gymnase), soit en portant directement le projet comme par exemple pour le Dojo départemental Michel Dasseux.

Porté par cette dynamique, le Département est devenu, depuis le 29 janvier 2020, propriétaire du centre de tennis à rayonnement départemental à Trélissac.

Cet équipement communal très vétuste abritait le comité départemental de tennis (siège et activités) et également le club local, spécifiquement dans le cadre de la pratique sportive. Parallèlement, cette discipline, très développée et pratiquée en France, semble connaître de grandes difficultés depuis une petite dizaine d'années.

Aussi, dans le cadre d'un plan de relance porté par la fédération française de tennis, l'équipement sportif est positionné comme la pierre angulaire du projet de développement fédéral local. Il doit répondre d'une part à une pratique sécurisée et confortable (accueil, vestiaires, sanitaires...) puis, d'autre part, à une modularité entre les volets « entraînements - compétitions - performance - loisirs – santé - initiation – tennis diversifié... ».

Une structure devenue obsolète

Datant des années 90, ce centre technique de tennis ne répondait plus en l'état aux orientations fédérales et revêtait un caractère dangereux (fuites sur la toiture avec infiltrations sur les spots électriques et les surfaces de jeu). L'équipement ne répondait pas non plus aux normes d'accessibilité.

Aussi et après plusieurs temps d'échange avec le Comité départemental de tennis, dans le cadre de cette réhabilitation, des axes prioritaires ont été définis comme la sécurisation de la pratique et l'accueil du public. Le Conseil départemental souhaitait également

repositionner le centre départemental de tennis de la Dordogne (CDT24) comme la maison départementale du tennis au service de tous les Périgourdin licenciés.

Pour ce faire, un plan d'action a été défini autour d'une pratique tennistique élargie et variée, reposant sur la création de deux courts supplémentaires et d'un terrain de paddle (ou padel) couverts. Les orientations sont les suivantes :

- 1) Des publics ciblés : la jeunesse : (initiation, découverte, apprentissage, perfectionnement et performance) et les seniors (loisirs, bien-être et santé)
- 2) Un programme d'accessibilité et d'animation sportive pour tous,
- 3) L'accueil d'évènements à fortes retombées médiatiques et économiques,
- 4) La formation des cadres techniques et des regroupements de jeunes à fort potentiel,
- 5) L'organisation des compétitions départementales et régionales « championnat et coupes ».

Une place pour le sport scolaire

En complément de cette stratégie, le Département souhaite laisser au sport scolaire une place prépondérante dans l'animation de cette structure. Ces temps d'activités seront encadrés par les acteurs locaux (clubs, mairie) ou s'inscriront dans le cadre de dispositifs spécifiques au collège, tels que l'Education Physique et sportive, l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) ou encore les sections sportives.

De plus, la Direction des Sports et de la Jeunesse peut mettre en place durant les vacances scolaires ou sur le temps scolaire/fédéral un programme d'animations relatif à la politique sportive départementale.

Un nouveau bâtiment moderne et fonctionnel

Le projet de création du centre départemental de tennis prévoit :

- La démolition et reconstruction de la halle sportive, des 3 terrains de tennis et l'escalier extérieur,
- Une extension de cette halle permettant la mise en place d'un terrain de tennis supplémentaire et de 2 padels,
- Une rénovation des espaces d'accueil, de vestiaires et de bureaux conservés,
- La création d'une station trail indépendante,
- Un réaménagement des abords immédiats, permettant de sécuriser les accès, en redimensionnant les stationnements de proximité, (dont des places PMR), de créer une place de stationnement réservée aux bus, et de faciliter les accès secours.

Démarrés en avril 2023, les travaux doivent s'achever en juin 2024.

A ce jour, le désamiantage de l'équipement a déjà été réalisé, de même que la déconstruction de la charpente bois qui n'a pu être conservée mais qui sera réutilisée par ailleurs, la démolition de tous les sols sportifs qui étaient trop dégradés, le coulage des fondations et enfin l'assemblage et la mise en place d'une partie de la charpente.

Le coût de l'opération est de 3.800.000 € TTC (3.167.000 € HT). Ce projet est subventionné au total à hauteur de 70%, soutenu par la Fédération française de tennis (150.000 €), le Comité départemental de tennis (100.000 €), la Dotation de soutien à l'investissement des Départements (DSID - 1.510.000 €) et la Région Nouvelle-Aquitaine (460.000 €).